

Stages (gravure) C1B3-10

(Décret Paysage, 2013)

Cycle : 3^e Bloc

Quadrimestre : ce cours se déroulera soit en 1^{er} ou 2^e quadrimestre

Volume horaire : 120 h / an

Crédit : 6

Pondération : 4

Obligatoire : oui

Langue d'enseignement : français

Lieu : École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

Enseignant : Maria Pace, maria.pace@esavl.be

COMPÉTENCES VISÉES

- mettent en œuvre, articulent et valorisent de manière singulière ces connaissances et ces compétences dans le cadre de la poursuite de leurs études, et démontrent leur aptitude à élaborer et à développer, en gravure une réflexion et des propositions artistiques.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

- acquérir, par une pratique expérimentale et réfléchie, les compétences initiales dans une discipline différente de celle de l'option principale ;
- être en mesure d'évaluer l'apport susceptible de la pratique d'une autre discipline pour son parcours personnel.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

Les notions techniques et artistiques, dissociées dans ce qui suit, sont souvent dans la pratique abordées simultanément.

1) technique :

- notions élémentaires liées à l'organisation du travail ;
- mise en œuvre des matériaux, techniques et outils spécifiques à la discipline ;
- adoption de procédures rigoureuses pour des usages techniques précis ;
- connaissance des procédés et principes techniques généraux propres à la discipline.

2) artistique :

- gestion de l'espace (espace réel et espace du support) ;
- expression de la facture ;
- format, cadrage et composition ;
- tensions et équilibres, vides et pleins, rapports et rythmes.

L'atelier est le lieu de pratiques et d'expériences individuelles.

Hormis quelques exposés informatifs, la méthodologie sera individualisée et différenciée pour chaque étudiant ou petit groupe d'étudiants.

Questionner l'étudiant, après analyse critique d'un travail, en l'invitant à verbaliser l'acquis, à établir un axe de recherche visant à développer ou approfondir celui-ci par des propositions incitatives.

Verbaliser périodiquement et de façon collective la mise en commun des acquis et expériences.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION/PONDÉRATION

- évaluation formative continue : le processus de création est lié à une autocritique constante. Dans ce sens, l'inter-

vention régulière du professeur se fonde sur une évaluation formative continue.

- évaluation : exposition des travaux évalués par un jury à la fin de chaque semestre.
- l'appréciation portera autant sur la qualité du processus d'apprentissage que sur des « œuvres ». Dans un souci d'objectivité, cette évaluation doit tenir compte des objectifs généraux : la qualité de l'engagement et une pratique expérimentale généreuse et réfléchie, présence à l'atelier, dialogue avec les enseignants, implication et participation active aux activités d'enseignement.
- d'autre part, il s'agit d'évaluer la maîtrise des points définis dans le contenu au travers du développement d'un langage personnel : construction consciente, adéquation de la technique, du support et de la facture, sens poétique au niveau de l'écriture, de la composition, du choix des sujets, etc., pertinence et cohérence de l'ensemble de la recherche, soin dans la réalisation et la présentation.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

CO-REQUIS

Aucun.